

Appel à Candidature (1er appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature en interne pour l'accès au poste de Chef de Service Recouvrement Forcé au niveau de la Perception Hay Hassani relevant de la Direction du Recouvrement / Pôle Relations Affiliés et Assurés.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division DDC/DRH, du site de l'emploi public www.emploi-

public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service Recouvrement Forcé / Perception Hay Hassani Direction du Recouvrement Pôle Relations Affiliés et Assurés	-Chef de Service et assimilé, de formation financière, comptable ou juridique, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 1 an dans le poste; Ou -Chef de Bureau de formation financière, comptable ou juridique, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste; Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent) en finance, comptabilité ou droit, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de la réglementation de la CNSS et du code de recouvrement; -Connaissance des normes techniques liées au recouvrement; -Maîtrise des procédures interne et administratives du recouvrement; -Connaissance des notions de base de la comptabilité générale; -Connaissance des applicatifs informatiques relatives au domaine; -Capacité à gérer le portefeuille affilié; -Capacité organisationnelle; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

-Demande de candidature

-Fiche de candidature

-CV

-Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse : **aac2022@cnss.ma** au plus tard le 1 4 Fevr 2022 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.

- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Hassan BOUBRIK Directeur Général

